

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MARGUERITE-D'YOUVILLE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville tenue à sa salle du conseil, **le jeudi 11 mai 2023, à 19 h**, et à laquelle sont présents :

Monsieur le préfet Martin Damphousse, madame la mairesse Maud Allaire de Contrecoeur, messieurs les maires Daniel Plouffe de Calixa-Lavallée, Stéphane Williams de Saint-Amable, Mario Lemay de Sainte-Julie et Alexandre Bélisle de Verchères, ainsi que madame la conseillère Brigitte Collin de Varennes, formant quorum.

Sont aussi présents, M. Sylvain Berthiaume, directeur général et greffier-trésorier et M^e Maude Poirier, directrice, Service juridique et greffière-trésorière adjointe.

1. OUVERTURE

1.1 Ouverture de la séance

Monsieur le préfet, Martin Damphousse, préside la séance et déclare celle-ci ouverte.

2023-05-113

1.2 Ordre du jour

Considérant l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et sur une proposition de M. Daniel Plouffe, appuyée par Mme Maud Allaire, il est résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour, en ajoutant les points suivants : 5.4 « Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'appui aux projets de développement économique – Autorisation », 9.2 « Ressources humaines », 9.2.2 « Entente de terminaison emploi et transaction quittance – Employé # 44 - Autorisation » et 9.2.3 « Employé # 276 – Modification de classe – Adoption », 9.8 « Service de carte de crédit – Modification », 9.9 « Motion de félicitations à Martin Damphousse », 9.10 « Contrat # AP/2022-004 – Services professionnels pour la réalisation de carnets santé dans le cadre de l'application du programme d'aide à la restauration patrimoniale – Résiliation », 9.11 « Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – Comité exécutif – Nomination »;

Et en modifiant le point suivant : 9.1 « Règlement numéro 211-1 modifiant le Règlement numéro 211 sur le service de vidange périodique des fosses afin d’y préciser les modalités de tarification des frais reliés à la contamination d’une fosse et de modifier les dispositions relatives à la vidange par le propriétaire – Avis de motion »;

L’ordre du jour ainsi modifié se détaille comme suit :

1. **OUVERTURE**
 - 1.1 Ouverture de la séance
 - 1.2 Ordre du jour – Adoption
 - 1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2023 – Adoption

2. **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**
 - 2.1 Conformité au Schéma d’aménagement et de développement
 - 2.1.1 Varennes – Règlement numéro 707-153 – Déclaration
 - 2.1.2 Varennes – Règlement numéro 711-13 – Déclaration
 - 2.1.3 Varennes – Règlement numéro 848-5 – Déclaration
 - 2.2** MRC adjacentes
 - 2.3** Communauté métropolitaine de Montréal – Programme de revalorisation des espaces industriels – Demande d’aide financière – Adoption

3. **ENVIRONNEMENT**
 - 3.1 Contrat # AP/2023-009 – Collecte du verre par apport volontaire – Octroi
 - 3.2 Demande de certification ICI on recycle – Bureaux MRC – Adoption
 - 3.3 Projet Horizon Nature
 - 3.3.1 Projets – Aides financières – Octroi
 - 3.3.2 Analyse des activités – Adoption
 - 3.3.3 Bilan financier – Adoption

4. **GESTION DES COURS D’EAU**

5. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
 - 5.1 Fonds locaux d’investissement
 - 5.1.1 Aides financières – Octroi
 - 5.2 Fonds régions et ruralité – Volet 2
 - 5.2.1 Aides financières – Octroi
 - 5.2.2 Rapport pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 – Adoption
 - 5.3 Soutien au travail autonome – Entente – Autorisation
 - 5.4 Demande d’aide financière dans le cadre du Programme d’appui aux projets de développement économique – Autorisation

6. **COUR MUNICIPALE RÉGIONALE**

7. **SÉCURITÉ INCENDIE**

8. **ORGANISMES, COMITÉS ET PROJETS STRUCTURANTS**

9. **AFFAIRES ADMINISTRATIVES**
 - 9.1 Règlement numéro 211-1 modifiant le Règlement numéro 211 sur le service de vidange périodique des fosses afin d’y préciser les modalités de tarification des frais reliés à la contamination d’une fosse et de modifier les dispositions relatives à la vidange par le propriétaire – Avis de motion
 - 9.2 Ressources humaines
 - 9.2.1 Assurances collectives – Modifications – Adoption

- 9.2.2 Entente de terminaison emploi et transaction quittance – Employé # 44 – Autorisation
 - 9.2.3 Employé # 276 – Modification de classe – Adoption
 - 9.3 Règlement numéro 222 relatif au paiement d’une redevance destinée à la réfection et à l’entretien de certaines voies publiques dans le cadre des travaux de réaménagement et de restauration – Avis de motion
 - 9.4 Préfecture – Démission
 - 9.5 Élection au poste de préfet
 - 9.6 Préfet suppléant – Nomination
 - 9.7 Comptes à payer – Adoption
 - 9.8 Service de carte de crédit – Modification
 - 9.9 Motion de félicitations à Martin Damphousse
 - 9.10 Contrat # AP/2022-004 – Services professionnels pour la réalisation de carnets santé dans le cadre de l’application du programme d’aide à la restauration patrimoniale – Résiliation
 - 9.11 Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – Comité exécutif – Nomination
10. INFORMATION
- 10.1 Correspondance – Dépôt
 - 10.2 Demandes d’appui
11. CLÔTURE
- 11.1 Période de questions
 - 11.2 Levée de la séance

ADOPTÉE

2023-05-114 1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2023

Sur une proposition de Mme Maud Allaire, appuyée par M. Daniel Plouffe, il est résolu à l’unanimité, que le directeur général et greffier-trésorier soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2023 et qu’il soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

2. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2.1 Conformité au Schéma d’aménagement et de développement

2023-05-115 2.1.1 Varennes – Règlement numéro 707-153

ATTENDU l’adoption, par la Ville de Varennes, du *Règlement numéro 707-153 afin de prévoir des dispositions relatives à des travaux de remblai et déblai en zone agricole*;

ATTENDU les articles 137.2 et 137.3 de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT que ce règlement a fait l’objet, de la part de la Municipalité régionale de comté, d’une analyse en vue d’évaluer sa conformité au Schéma d’aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT l’avis favorable du directeur à l’aménagement communiqué aux membres du conseil par le directeur général;

CONSIDÉRANT que selon cet avis, ledit règlement est conforme aux objectifs du Schéma d’aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Stéphane Williams

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE DÉCLARER le *Règlement numéro 707-153 afin de prévoir des dispositions relatives à des travaux de remblai et déblai en zone agricole* de la Ville de Varennes conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire;

D'ÉMETTRE un certificat de conformité à cet égard.

ADOPTÉE

2023-05-116

2.1.2 Varennes – Règlement numéro 711-13

ATTENDU l'adoption, par la Ville de Varennes, du *Règlement numéro 711-13 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 711 afin de procéder à certaines corrections et ajustements pour faciliter l'application dudit règlement, de permettre le dépôt d'une demande de permis ou certificat sous forme électronique, d'ajuster les numéros de lots cités en fonction des nouveaux numéros de lots résultant de la rénovation cadastrale et d'assujettir les travaux de remblai à un certificat d'autorisation ainsi que les documents obligatoires à déposer,*

ATTENDU les articles 137.2 et 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT que ce règlement a fait l'objet, de la part de la Municipalité régionale de comté, d'une analyse en vue d'évaluer sa conformité au Schéma d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du directeur à l'aménagement communiqué aux membres du conseil par le directeur général;

CONSIDÉRANT que selon cet avis, ledit règlement est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ par Mme Brigitte Collin
APPUYÉ par M. Mario Lemay

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE DÉCLARER le *Règlement numéro 711-13 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 711 afin de procéder à certaines corrections et ajustements pour faciliter l'application dudit règlement, de permettre le dépôt d'une demande de permis ou certificat sous forme électronique, d'ajuster les numéros de lots cités en fonction des nouveaux numéros de lots résultant de la rénovation cadastrale et d'assujettir les travaux de remblai à un certificat d'autorisation ainsi que les documents obligatoires à déposer* de la Ville de Varennes conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire;

D'ÉMETTRE un certificat de conformité à cet égard.

ADOPTÉE

2023-05-117

2.1.3 Varennes – Règlement numéro 848-5

ATTENDU l'adoption, par la Ville de Varennes, du *Règlement numéro 848-5 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural numéro 848 afin de préconiser l'utilisation de pavage écologique, d'ajuster les objectifs et critères relatifs à l'accessibilité*

universelle, d'améliorer l'intégration de plusieurs affiches sur une structure d'enseigne détachée et d'assujettir un projet de construction ou d'agrandissement résidentiel ayant pour effet d'augmenter le nombre d'étages;

ATTENDU les articles 137.2 et 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT que ce règlement a fait l'objet, de la part de la Municipalité régionale de comté, d'une analyse en vue d'évaluer sa conformité au Schéma d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du directeur à l'aménagement communiqué aux membres du conseil par le directeur général;

CONSIDÉRANT que selon cet avis, ledit règlement est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Stéphane Williams

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE DÉCLARER le *Règlement numéro 848-5 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural numéro 848 afin de préconiser l'utilisation de pavage écologique, d'ajuster les objectifs et critères relatifs à l'accessibilité universelle, d'améliorer l'intégration de plusieurs affiches sur une structure d'enseigne détachée et d'assujettir un projet de construction ou d'agrandissement résidentiel ayant pour effet d'augmenter le nombre d'étages* de la Ville de Varennes conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire;

D'ÉMETTRE un certificat de conformité à cet égard.

ADOPTÉE

2.2 MRC adjacentes

Nil.

2023-05-118

2.3 Communauté métropolitaine de Montréal – Programme de revalorisation des espaces industriels – Demande d'aide financière

ATTENDU le Programme de revalorisation des espaces industriels (PREI) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ayant pour objet d'optimiser, de moderniser et d'accélérer la transition écologique des terrains, des parcs et des bâtiments industriels du Grand Montréal;

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC) est admissible à une aide financière de la CMM pour l'élaboration d'un Plan de revalorisation des espaces industriels;

CONSIDÉRANT que les dépenses admissibles liées audit programme d'aide consistent en la rémunération de ressources humaines directement en lien avec l'élaboration du PREI et les honoraires et frais professionnels pour des services externes;

CONSIDÉRANT le document de travail concernant le PREI de la MRC soumis aux membres du conseil sous le numéro SE/20230511-2.4;

IL EST PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Stéphane Williams

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE DEMANDER une aide financière au montant de 170 000 \$ à la Communauté métropolitaine de Montréal dans le cadre du Programme de revalorisation des espaces industriels;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à signer tout document destiné à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

3. ENVIRONNEMENT

2023-05-119

3.1 Contrat # AP/2023-009 – Collecte du verre par apport volontaire

ATTENDU l'article 29 d) du *Règlement numéro 215 sur la gestion contractuelle*;

CONSIDÉRANT qu'une recherche de prix auprès de deux fournisseurs potentiels a été effectuée entre le 24 avril 2023 et le 10 mai 2023;

CONSIDÉRANT le rapport remis aux membres du conseil sous le numéro SE/20230511-3.1;

IL EST PROPOSÉ par Mme Brigitte Collin
APPUYÉ par M. Mario Lemay

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'OCTROYER le contrat # AP/2023-009, d'une durée d'un an et prévoyant une période de renouvellement d'un an supplémentaire, pour des services de location de conteneurs, collecte et transport du verre, à la compagnie GFL Environmental Inc., dont le numéro d'entreprise du Québec est 1175311910, et ce, en conformité avec la soumission datée du 10 mai 2023, au montant total de 100 178,59 \$ taxes incluses, sans engagement à l'égard de l'année d'option qui pourra être levée à la seule discrétion de la Municipalité régionale de comté en temps et lieu;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-05-120

3.2 Demande de certification ICI on recycle – Bureaux MRC

ATTENDU la déclaration d'engagement adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 février 2023 par le biais de la résolution numéro 2023-02-046;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion des matières résiduelles dans les établissements adoptée par cette même résolution;

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC) a déjà obtenu l'attestation de niveau Performance pour l'Écocentre Marguerite-D'Youville, secteur Sud, à Varennes (Écocentre Sud);

CONSIDÉRANT que l'adhésion au programme ICI on recycle + de RECYC-QUÉBEC présente plusieurs avantages significatifs pour les organismes municipaux participants dont, entre autres, reconnaître les efforts des ICI (institutions, commerces, industries) en ce qui a trait à leur gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT le plan de gestion des matières résiduelles des bureaux de la MRC soumis aux membres sous le numéro SE/20230511-3.2;

CONSIDÉRANT les coûts d'attestation de 550 \$;

CONSIDÉRANT que l'attestation est valide pour une période de trois ans;

IL EST PROPOSÉ par M. Alexandre Bélisle
APPUYÉ par Mme Maud Allaire

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'ADOPTER le Plan de gestion des matières résiduelles des bureaux de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC), tel que soumis aux membres sous le numéro SE/20230511-3.2;

D'ADHÉRER au programme de reconnaissance ICI on recycle + de RECYC-QUÉBEC niveau Élite pour l'établissement des bureaux de la MRC de Marguerite-D'Youville;

DE RÉÉVALUER l'adhésion de la MRC pour l'établissement des bureaux à ce programme dans trois ans;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à signer tout document destiné à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

3.3 Projet Horizon Nature

2023-05-121

3.3.1 Projets – Aides financières

CONSIDÉRANT l'Entente sur le projet Signature innovation de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC), signée le 18 mai 2022 avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), portant sur la réalisation du projet Horizon Nature;

CONSIDÉRANT le Cadre de gestion pour la réalisation du projet Horizon Nature adopté à la séance du 13 octobre 2022;

CONSIDÉRANT que le dossier # HN/20 a été recommandé à la fois par le comité de travail, la chargée de projet ainsi que le comité directeur;

CONSIDÉRANT que le dossier # HN/20 respecte les exigences prévues à l'Annexe A de l'Entente entre la MRC et le MAMH;

CONSIDÉRANT que le montant d'aide financière est relié à des coûts estimés et que le montant de l'aide financière octroyée pourra être ajusté suivant les dépenses réelles et admissibles à une contribution du projet signature Horizon Nature après réalisation du projet;

CONSIDÉRANT que le montant accordé pour soutenir ce projet provient de l'Entente conclue entre le MAMH et la MRC;

ATTENDU la résolution portant le numéro 2023-04-089, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 13 avril 2023, octroyant des aides financières estimées de 5 967,33 \$ au dossier # HN/17 et de 14 351,23 \$ au dossier # HN/18;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une révision des dossiers # HN/17 et # HN/18, la MRC a décidé de modifier les deux projets;

CONSIDÉRANT que l'aide financière octroyée au dossier # HN/17 doit être ajustée à la hausse pour répondre aux modifications apportées au projet;

CONSIDÉRANT que l'aide financière octroyée au dossier # HN/18 doit être ajustée à la baisse pour répondre aux modifications apportées au projet;

IL EST PROPOSÉ par M. Alexandre Bélisle
APPUYÉ par Mme Brigitte Collin

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'OCTROYER l'aide financière suivante, telle qu'estimée, dans le projet ci-dessous :

- 2 697,50 \$ dans le dossier # HN/20;

DE RÉVISER les aides financières octroyées dans les dossiers # HN/17 et # HN/18 afin que soient octroyées précisément les sommes suivantes dans les projets respectifs :

- 9 755,69 \$ dans le dossier # HN/17;
- 6 297,14 \$ dans le dossier # HN/18;

D'AUTORISER M. Sylvain Berthiaume, directeur général et greffier-trésorier, à ajuster le montant de l'aide financière à la hausse ou à la baisse, suivant les dépenses réelles et admissibles à une contribution du projet signature Horizon Nature après réalisation du projet jusqu'à concurrence de 2 000 \$;

D'AUTORISER M. Berthiaume à signer tout document destiné à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-05-122

3.3.2 Analyse des activités

CONSIDÉRANT l'Entente sur le projet Signature innovation de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC), signée le 18 mai 2022 avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, portant sur la réalisation du projet Horizon Nature;

CONSIDÉRANT le Cadre de gestion pour la réalisation du projet Horizon Nature adopté à la séance du 13 octobre 2022;

CONSIDÉRANT que le fichier d'analyse des activités a été produit pour le suivi du projet Horizon Nature par les membres du comité directeur;

CONSIDÉRANT le fichier d'analyse des activités soumis aux membres du conseil sous le numéro SE/20230511-3.3.2;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter ledit fichier d'analyse des activités;

IL EST PROPOSÉ par Mme Maud Allaire
APPUYÉ par M. Alexandre Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'ADOPTER le fichier d'analyse des activités tel que soumis aux membres du conseil sous le numéro SE/20230511-3.3.2.

ADOPTÉE

2023-05-123

3.3.3 Bilan financier

CONSIDÉRANT l'Entente sur le projet Signature innovation de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC), signée le 18 mai 2022 avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, portant sur la réalisation du projet Horizon Nature;

CONSIDÉRANT le Cadre de gestion pour la réalisation du projet Horizon Nature adopté à la séance du 13 octobre 2022;

CONSIDÉRANT le bilan financier 2022 soumis aux membres du conseil sous le numéro SE/20230511-3.3.3;

CONSIDÉRANT que le bilan financier a été recommandé par le comité directeur;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter ledit bilan financier 2022;

IL EST PROPOSÉ par M. Daniel Plouffe

APPUYÉ par M. Stéphane Williams

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'ADOPTER le bilan financier 2022 tel que soumis aux membres du conseil sous le numéro SE/20230511-3.3.3.

ADOPTÉE

4. GESTION DES COURS D'EAU

5. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

5.1 Fonds locaux d'investissement

2023-05-124

5.1.1 Aides financières

ATTENDU le *Règlement numéro 206 sur l'attribution d'aides financières par le Service de développement économique*;

CONSIDÉRANT les dossiers # AF-C008/2023-013 et # AF-J006/2023-014 étudiés dans le cadre du programme Fonds locaux d'investissement;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité de sélection à l'égard de ces dossiers;

IL EST PROPOSÉ par Mme Maud Allaire

APPUYÉ par M. Mario Lemay

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'OCTROYER, aux conditions et modalités inscrites à l'entente à intervenir, les aides financières suivantes :

- 100 000 \$ dans le dossier # AF-C008/2023-013, dont 75 000 \$ via le Fonds local d'investissement et 25 000 \$ via le Fonds local de solidarité;
- 100 000 \$ dans le dossier # AF-J006/2023-014, dont 75 000 \$ via le Fonds local d'investissement et 25 000 \$ via le Fonds local de solidarité;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à signer les contrats de prêt à intervenir dans lesdits dossiers et tout document destiné à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

5.2 Fonds régions et ruralité

2023-05-125 5.2.1 Aides financières

ATTENDU la Politique d'application du Fonds régions et ruralité et les Priorités d'interventions adoptées par la Municipalité régionale de comté;

CONSIDÉRANT les demandes d'aides financières # AF-C018/2023-017, # AF-F015/2023-015 et # AF-P032/2023-016 au Fonds régions et ruralité – Volet 2;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de sélection à l'égard des trois dossiers;

IL EST PROPOSÉ par M. Stéphane Williams
APPUYÉ par M. Alexandre Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'OCTROYER, à même le Fonds régions et ruralité – Volet 2, les aides financières suivantes :

- 15 000 \$ via la priorité d'intervention Initiatives locales et/ou régionales, dans le dossier # AF-C018/2023-017;
- 10 000 \$ via la priorité d'intervention Initiatives locales et/ou régionales, dans le dossier # AF-F015/2023-015;
- 10 000 \$ via la priorité d'intervention Initiatives locales et/ou régionales, dans le dossier # AF-P032/2023-016;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à signer les conventions à intervenir dans chacun des dossiers ainsi que tout document donnant plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-05-126 5.2.2 Rapport pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

CONSIDÉRANT la reddition de compte du Fonds régions et ruralité – Volet 2 pour l'année 2022, soumise aux membres du conseil sous le numéro SE/20230511-5.2.2;

IL EST PROPOSÉ par M. Alexandre Bélisle
APPUYÉ par Mme Maud Allaire

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'ADOPTER la reddition de compte 2022 du Fonds régions et ruralité;

D'AUTORISER Mme Manon Brosseau, directrice, Service des finances, comptabilité et paie, à procéder à toutes corrections mineures jugées nécessaires.

ADOPTÉE

2023-05-127 5.3 Soutien au travail autonome – Entente

CONSIDÉRANT qu'Emploi-Québec sollicitera possiblement à nouveau la Municipalité régionale de comté (MRC) pour gérer la mesure « Soutien au travail autonome » sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la mesure « Soutien au travail autonome » (STA) permet d'offrir un soutien financier aux individus qui démarrent leur projet d'entreprise;

CONSIDÉRANT que la MRC a le mandat d'accompagner les entrepreneurs dans la création de leur entreprise;

CONSIDÉRANT que la MRC gère la mesure STA depuis de nombreuses années;

IL EST PROPOSÉ par M. Stéphane Williams
APPUYÉ par Mme Maud Allaire

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à signer, avec Emploi-Québec, tous les types d'ententes relatives à la gestion de la mesure « Soutien au travail autonome » (STA);

D'AUTORISER la directrice, Service des finances, comptabilité et paie à signer les demandes de remboursement relatives à la gestion de la mesure STA.

ADOPTÉE

2023-05-128 5.4 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'appui aux projets de développement économique

ATTENDU la résolution numéro 2023-04-095 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 avril 2023;

CONSIDÉRANT le projet Stratégie pour le développement de l'industrie de la logistique dans la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville, déposé aux membres sous le numéro SE/20230511-5.4;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun et nécessaire de formuler une demande d'aide financière au volet 2 du Programme d'appui aux projets de développement économique du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie;

IL EST PROPOSÉ par Mme Maud Allaire
APPUYÉ par Mme Brigitte Collin

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE CONFIRMER la contribution de la Municipalité régionale de comté (MRC) au projet Stratégie pour le développement de l'industrie de la logistique dans la MRC de Marguerite-D'Youville au montant de 18 900 \$ à même l'aide financière octroyée en vertu de la résolution 2023-04-095;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à formuler une demande d'aide financière au volet 2 du Programme d'appui aux projets de développement économique du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, telle que déposée aux membres sous le numéro SE/20230511-5.4;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à signer toute convention d'aide financière et tout document donnant plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

6. COUR MUNICIPALE RÉGIONALE

Nil.

7. SÉCURITÉ INCENDIE

Nil.

8. ORGANISMES, COMITÉS ET PROJETS STRUCTURANTS

Nil.

9. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

9.1 Règlement numéro 211-1 modifiant le Règlement numéro 211 sur le service de vidange périodique des fosses afin d'y préciser les modalités de tarification des frais reliés à la contamination d'une fosse et de modifier les dispositions relatives à la vidange par le propriétaire – Avis de motion

Avis de motion est donné par M. Daniel Plouffe, maire de la Municipalité de Calixa-Lavallée, que, lors d'une séance ultérieure, sera soumis, pour lecture et adoption, un règlement ayant pour objet de modifier le Règlement numéro 211 sur la vidange des fosses septiques concernant les frais reliés à la contamination d'une fosse.

Le projet de règlement est déposé par M. Daniel Plouffe, sous le numéro SE/20230511-9.1.

9.2 Ressources humaines

2023-05-129

9.2.1 Assurances collectives – Modifications

CONSIDÉRANT les données recueillies lors du processus d'équité externe en 2022;

CONSIDÉRANT les discussions et les recommandations du comité ressources humaines et santé sécurité au travail au sujet des modifications à apporter aux assurances collectives;

CONSIDÉRANT la volonté de bonifier le régime d'assurances collectives actuel;

CONSIDÉRANT les changements proposés et soumis aux membres sous le numéro SE/20230511-9.2;

IL EST PROPOSÉ par Mme Maud Allaire
APPUYÉ par M. Alexandre Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'ADOPTER les changements au régime d'assurances collectives de la MRC, tels qu'indiqués à l'annexe ci-jointe faisant partie intégrante de la présente, comme si elle était ici tout au long reproduite;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à signer tout document destiné à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-05-130

9.2.2 Entente de terminaison emploi et transaction quittance – Employé # 44

CONSIDÉRANT les faits portés à l'attention du conseil;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de convenir d'une entente de terminaison d'emploi et transaction quittance avec l'employé # 44;

CONSIDÉRANT l'entente de terminaison d'emploi et transaction quittance soumise aux membres sous le numéro SE/20230511-9.2.2;

IL EST PROPOSÉ par Mme Brigitte Collin
APPUYÉ par M. Mario Lemay

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à signer l'entente de terminaison d'emploi et transaction quittance soumise aux membres sous le numéro SE/20230511-9.2.2;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à en appliquer les modalités.

ADOPTÉE

2023-05-131 9.2.3 Employé # 276 – Modification de classe

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-05-130 prise séance tenante;

CONSIDÉRANT qu'une réorganisation du service visé s'impose;

CONSIDÉRANT la proposition du directeur général et greffier-trésorier;

IL EST PROPOSÉ par M. Daniel Plouffe
APPUYÉ par Mme Brigitte Collin

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE MODIFIER la classe d'emploi de l'employé # 276, telle qu'énumérée à l'annexe ci-jointe faisant partie intégrante de la présente, comme si elle était ici tout au long reproduite;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à signer tout document destiné à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

9.3 Règlement numéro 222 relatif au paiement d'une redevance destinée à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques dans le cadre des travaux de réaménagement et de restauration – Avis de motion

Avis de motion est donné par Mme Maud Allaire, mairesse de la Ville de Contrecoeur, que, lors d'une séance ultérieure, sera soumis, pour lecture et adoption, un règlement ayant pour objet de prescrire les sommes provenant des droits payables sur le transport de substances vers le site d'une carrière ou d'une sablière dans le cadre des travaux de réaménagement et de restauration de ce site et qui visent à contribuer au Fonds de voirie régional pour la réfection et l'entretien de certaines voies publiques.

Le projet de règlement est déposé par Mme Maud Allaire, sous le numéro SE/20230511-9.3.

9.4 Préfecture – Démission

Monsieur Martin Dampousse dépose aux membres du conseil une lettre expliquant qu'à l'issue des élections de l'UMQ, où il a été élu président, sa charge de travail sera exigeante et qu'il devra parcourir les quatre coins du Québec pour bien représenter les municipalités de l'ensemble de l'État québécois. C'est dans ce contexte que M. Dampousse annonce aux membres du conseil son souhait de se retirer de la préfecture de la MRC le temps qu'il occupera ses fonctions à la présidence de l'UMQ. Ainsi, il remet

sa démission au poste de préfet de la MRC de Marguerite-D'Youville pour la durée de ce mandat et à compter du 12 mai 2023.

9.5 Élection au poste de préfet

Monsieur Berthiaume informe les membres du conseil qu'à la suite de la démission de M. Martin Damphousse, à titre de préfet, le poste est vacant. Conformément à l'article 210.29 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (RLRQ, chapitre O-9), ils doivent élire un nouveau préfet.

Il informe également les membres du conseil du processus de mise en candidature et de vote qui suivront. Monsieur Berthiaume invite les maires à procéder à la mise en candidature pour le poste de préfet. La candidature de M. Daniel Plouffe, maire de la Municipalité de Calixa-Lavallée, est proposée par M. Martin Damphousse et appuyée unanimement.

Après avoir laissé un temps de réflexion, le directeur général et greffier-trésorier ferme la période de mise en candidature.

À la suite de l'unique mise en candidature de M. Daniel Plouffe, qui accepte de se porter candidat, le directeur général et greffier-trésorier le déclare élu par acclamation à titre de préfet de la Municipalité régionale de comté.

Monsieur Berthiaume procède à l'assermentation de M. Plouffe.

Assermentation du préfet

Je, Daniel Plouffe, jure que j'exercerai les fonctions de préfet de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville, conformément à la Loi, avec honneur et dignité.

_____(signé)_____
Daniel Plouffe, préfet

ASSERMENTÉ devant moi à Verchères,
le 11 mai 2023

_____(signé)_____
Sylvain Berthiaume
Directeur général et greffier-trésorier

Le préfet étant dûment élu, il est unanimement convenu que ce dernier entrera en poste le 12 mai 2023.

2023-05-132 9.6 Préfet suppléant

ATTENDU l'élection de M. Daniel Plouffe au poste de préfet;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de voir à la nomination d'un préfet suppléant à la suite de cette nouvelle élection;

IL EST PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Stéphane Williams

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE NOMMER M. Martin Damphousse, maire de la Ville de Varennes, au poste de préfet suppléant.

ADOPTÉE

2023-05-133 9.7 Comptes à payer

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer, en date du 11 mai 2023, remise aux membres du conseil sous le numéro SE/20230511-9.7;

CONSIDÉRANT que le directeur général et greffier-trésorier certifie que les crédits sont disponibles aux fins des présentes dépenses;

IL EST PROPOSÉ par Mme Maud Allaire
APPUYÉ par M. Mario Lemay

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'APPROUVER tous les comptes apparaissant à la liste des comptes à payer, en date du 11 mai 2023, d'une somme de 1 600 972,88 \$;

D'AUTORISER le préfet et le directeur général et greffier-trésorier à en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

2023-05-134 9.8 Service de carte de crédit

ATTENDU le *Règlement numéro 16 permettant l'émission d'une carte de crédit de la MRC de Lajemmerais*, lequel stipule que le conseil peut demander l'émission d'une carte au nom de la Municipalité régionale de comté, en deux exemplaires, soit à l'usage du préfet et du directeur général et secrétaire-trésorier;

IL EST PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Stéphane Williams

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE RETIRER le nom de M. Martin Damphousse et d'ajouter le nom de M. Daniel Plouffe, préfet de la Municipalité régionale de comté;

D'AUTORISER la directrice, Service des finances, comptabilité et paie à retirer le nom de M. Martin Damphousse et d'ajouter le nom de M. Daniel Plouffe, préfet de la Municipalité régionale de comté;

D'AUTORISER la directrice, Service des finances, comptabilité et paie à augmenter la limite de la carte de crédit au montant de 20 000 \$.

ADOPTÉE

2023-05-135 9.9 Motion de félicitations à Martin Damphousse

CONSIDÉRANT que M. Martin Damphousse, préfet et maire de la ville de Varennes, a été élu président de l'Union des municipalités du Québec, le 3 mai dernier;

CONSIDÉRANT que M. Damphousse aura l'honneur de représenter et de défendre les intérêts des municipalités et villes de l'ensemble du Québec;

CONSIDÉRANT que cet engagement témoigne d'un apport important au sein du milieu municipal;

CONSIDÉRANT que M. Damphousse a représenté la Municipalité régionale de comté, à titre de préfet, avec brio et succès depuis novembre 2022;

CONSIDÉRANT qu'un tel dévouement mérite grandement d'être souligné;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST UNANIMEMENT PROPOSÉ ET RÉSOLU,

DE FÉLICITER M. Martin Damphousse, maire de la ville de Varennes, pour avoir aussi bien représenté la région dans ses fonctions de préfet de la Municipalité régionale de comté et pour ses nouvelles fonctions de président de l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

2023-05-136 9.10 Contrat # AP/2022-004 – Services professionnels pour la réalisation de carnets santé dans le cadre de l'application du programme d'aide à la restauration patrimoniale

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de résilier le contrat # AP/2022-004 et de lancer un appel d'offres public à deux enveloppes pour retenir tels services dans le cadre de l'application du Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale;

IL EST PROPOSÉ par M. Daniel Plouffe
APPUYÉ par M. Alexandre Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE RÉSILIER le contrat # AP/2022-004 à compter du 12 mai 2023 pour les services professionnels pour la réalisation de carnets santé dans le cadre de l'application du programme d'aide à la restauration patrimoniale;

D'AUTORISER la Directrice, Services juridiques à signer tout document destiné à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-05-137 9.11 Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – Comité exécutif – Nomination

CONSIDÉRANT que le Comité exécutif de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RSL) est formé de sept membres et que trois d'entre eux doivent être désignés parmi les municipalités signataires membres de la Municipalité régionale de comté (MRC);

CONSIDÉRANT que les préfets des MRC membres de la RSL sont membres d'office dudit Comité exécutif, suivant la résolution CA-05-177 du conseil d'administration de la RSL;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, pour le conseil de la MRC, de procéder à la nomination du nouveau préfet, élu séance tenante, au Comité exécutif;

IL EST PROPOSÉ par M. Stéphane Williams
APPUYÉ par M. Alexandre Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE NOMMER M. Daniel Plouffe, maire de la Municipalité de Calixa-Lavallée et préfet de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville, à titre de membre au Comité exécutif de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent en remplacement de M. Martin Damphousse, maire de la ville de Varennes;

D'ACHEMINER une copie de la présente au secrétaire-trésorier de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent.

ADOPTÉE

10. INFORMATION

10.1 Correspondance

Monsieur Berthiaume procède au dépôt correspondances suivantes :

- Une lettre du ministre, M. Benoit Charette, adressée au préfet de la MRC concernant le programme OASIS;
- Une lettre de la ministre, Mme France-Élaine Duranceau, adressée au préfet concernant le programme RénoRégion de la SHQ.

10.2 Demandes d'appui

Nil.

11. CLÔTURE

2023-05-138

11.2 Levée de la séance

Sur une proposition de Mme Maud Allaire appuyée par, M. Alexandre Bélisle, il est résolu à l'unanimité, de lever la séance.

ADOPTÉE

Les résolutions numéros 2023-05-113 à 2023-05-138 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Martin Dampousse
Préfet

Sylvain Berthiaume
Directeur général et
greffier-trésorier